

André LAJOINIE

député de l'Allier
Président du Groupe Communiste

PARIS, le 10 février 1988.

Candidat du Parti Communiste
Français à l'élection présidentielle

N/réf. AL/ASS/LB/NQ.-
V/réf.

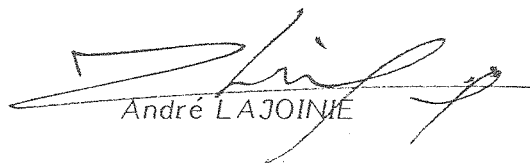
Monsieur Jean SALWA
Président Directeur Général
Centre d'Ingenierie pour
l'Introduction Boursière des
P.M.E.-P.M.I.
51, rue Vivienne
75002 - PARIS

Monsieur le Président Directeur Général,

En date du 22 janvier 1988 vous m'avez fait parvenir
une série de questions concernant la position de mon parti
par rapport aux P.M.E.-P.M.I.

J'y répons volontiers. Je souhaiterais être tenu informé
de l'utilisation qui en sera faite par votre organisation, y compris
de sa publication.

En vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer,
Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de mes
salutations distinguées.


André LAJOINIE

REPONSE AU QUESTIONNAIRE DU C.I.I.B. SUR LES PME - PMI

Le Parti communiste français attache une grande importance au développement des PME-PMI qui constituent une part prépondérante du tissu économique français. Il est nécessaire que se créent de nouvelles entreprises de productions et services. Le but de ce développement et de ces créations doit être d'accroître les productions et les services pour répondre aux besoins et de promouvoir l'emploi, les salaires, les formations, les qualifications des travailleurs.

Les PME-PMI jouent un rôle spécifique dans les régions, les localités dans certains secteurs d'activité où leur petite taille est particulièrement adaptée. La surexploitation dont sont l'objet actuellement les salariés des PME-PMI s'oppose à leur modernisation véritable. Le principe "à travail égal, salaire égal" doit s'y appliquer pleinement, la promotion des emplois, des salaires, des droits est absolument nécessaire si l'on veut que les PME-PMI soient capables d'exercer les activités nouvelles indispensables à notre pays de façon efficace.

Les inciter au "tout à l'exportation", à exporter leurs capitaux à l'étranger ne peut pas résoudre les problèmes auxquels elles sont confrontées. Leur principal débouché reste celui du marché intérieur et nous préconisons le développement de coopérations nouvelles particulièrement avec les groupes industriels du secteur public et des services publics de façon à favoriser la participation des PME-PMI à la nécessaire reconquête du marché

national.

Préconiser des mesures visant à les entraîner dans la course au marché financier n'est pas une solution à leurs problèmes réels de financement, et il est pour le moins paradoxal de proposer le développement du marché boursier pour les PME-PMI au moment même où l'on vient d'enregistrer son échec cuisant administrant la preuve qu'orienter les entreprises vers la croissance financière contre l'emploi est une impasse. L'argent est cher pour les entreprises et particulièrement les PME-PMI. Comment y remédier?

Nous nous sommes opposés dès 1981 à l'alignement sur les taux d'intérêt américains et nous avons proposé dès cette époque des mesures de déconnexion des taux d'intérêt français et la taxation de exportations de capitaux. La hausse des taux d'intérêt est liée à l'appel des banques à des ressources coûteuses sur les marchés financiers, alors que la base des dépôts du public, peu coûteuse, se contracte à cause de l'austérité. Une réforme bancaire est donc indispensable: recentrage sur la base des fonds du public et sociaux, critères nouveaux du crédit pour ⁿ⁾financer la croissance réelle. Nous voulons réduire le rôle des marchés financiers, dont la tutelle n'a rien d'irréversible. Nous proposons une baisse des taux d'intérêt pour la production et l'emploi, les investissements efficaces, et au contraire des taux relevés pour les opérations financières et les sorties de capitaux. Je rappelle que la spéculation boursière et monétaire

et les sorties de capitaux sont largement financées à crédit.

La banque doit favoriser la construction de coopérations productives entre différentes PME-PMI et entre les PME-PMI, les services, les groupes et la grande distribution de façon à réunir les conditions de la réussite des nouveaux projets de production et réduire ainsi les risques d'accumulation de créances irrécouvrables en cas de faillite.

Le crédit interentreprise doit être profondément modifié, actuellement les conditions de paiements entre PMI-PME et groupes sont profondément inégales. Les PME-PMI empruntent auprès des banques à la place des groupes. Il faut revoir l'ensemble des rapports financiers entre groupes et PME-PMI de façon à partager plus équitablement la charge de l'avance sur production; on peut immédiatement dans de nombreux cas réduire les délais de paiement de 90 jours à 60 jours, voire à 30 jours.

Orienter l'épargne des salariés vers l'actionnariat et développer le capitalisme populaire est une énorme escroquerie. Il est nécessaire de donner la priorité à l'épargne populaire et de la développer de façon non seulement à ce que les épargnants ne soient pas floués mais encore que leur épargne serve effectivement à développer les productions et services utiles de façon efficace.

Des plans d'épargne sur le modèle de celui existant pour le logement doivent être développés pour l'ameublement, l'automobile et de façon générale pour tout ce qui concerne l'équipement des ménages. Ce type d'épargne permettrait à la fois le financement peu coûteux de nouvelles productions dans les PME-PMI et développerait le débouché pour les nouveaux produits.

La fiscalité de l'épargne doit être réformée de façon à favoriser ce type d'épargne et au contraire à taxer fortement les placements et revenus financiers.

Les ressources financières disponibles pour les PME-PMI et dans les régions sont le résultat du travail des salariés et des habitants de la région. Ils sont en droit de savoir à quoi elles sont utilisées et de proposer des utilisations développant activités et emplois nouveaux. Un marché financier régional n'est pas de nature à permettre la transparence et le contrôle de l'utilisation de l'argent dans la région. Nous proposons que dans les régions des fonds de coopération pour l'emploi gérés par les élus et les salariés soient créés.

Ils effectueraient le suivi et la destination économique, des taux d'intérêt pratiqués sur les crédits effectués dans la région, ils pourraient proposer le financement de nouvelles productions dans les PME-PMI, oeuvrer aux montages des coopérations mutuellement avantageuses entre PME-PMI et groupes.